

**Modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) : Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs,

Nous accusons réception de votre courrier du 10 mars 2023 qui a retenu notre meilleure attention, et nous vous en remercions.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du projet de modification de la LERI, et du rapport explicatif, visant à créer la base légale pour un plan sectoriel ainsi que celle relative à la procédure d'approbation des plans en lien avec le développement territorial et stratégique du CERN.

Le dossier a été mis en circulation auprès du service de l'aménagement du territoire, en charge de la planification et des procédures en matière d'aménagement du territoire, et du service de l'économie.

Après analyse du dossier, nous n'avons aucune remarque générale ni spécifique à formuler concernant les modifications soumises en consultation.

Au vu de ce qui précède, nous renonçons à répondre au questionnaire, article par article, et nous vous transmettons notre position favorable.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 14 juin 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND